



Existence de processus de consultation formels ou informels liés à la biodiversité

dans les quinze communes les plus peuplées du Nord - Pas-de-Calais

Pour enrayer l'érosion de la biodiversité*, il semble nécessaire d'impliquer davantage les citoyens. Parmi les leviers disponibles, les processus de consultation tentent de les associer à des débats ou à des prises de décision, généralement réservés aux élus, scientifiques ou autres, sur des enjeux qui les concernent directement. Cette démarche de démocratie participative est de plus en plus pratiquée à des échelles locales et nationales et même rendue obligatoire dans certains cas.

Contexte

L'indicateur évalue l'existence et l'état du processus de consultation publique, formel ou informel, ayant trait aux projets touchant la biodiversité dans les quinze communes les plus peuplées du Nord - Pas-de-Calais.

La démocratie participative vise à accroître l'implication des citoyens dans la vie politique (santé, politique urbaine, environnement, etc.) et à intégrer leur rôle dans les prises de décision. La consultation citoyenne est l'une des composantes de la démocratie participative. Elle peut, selon les thématiques, prendre différentes formes : débat public, enquête, consultation, atelier, commission de quartier, initiatives ludiques, etc.

La consultation citoyenne est ancienne mais elle prend son essor dans les pratiques publiques avec la loi Bouchardeau du 12 juillet 1983 qui a rendu l'enquête publique obligatoire avant la réalisation de travaux pouvant affecter l'environnement. Puis viendront plusieurs lois qui élargiront les périmètres d'application :

- la loi Barnier de 1995 énonce un principe de participation et crée la Commission nationale de débat public ;
- ce principe est repris dans l'article 7 de la Charte de l'environnement adossée à la Constitution française en 2005 : " Toute personne a le droit, dans les

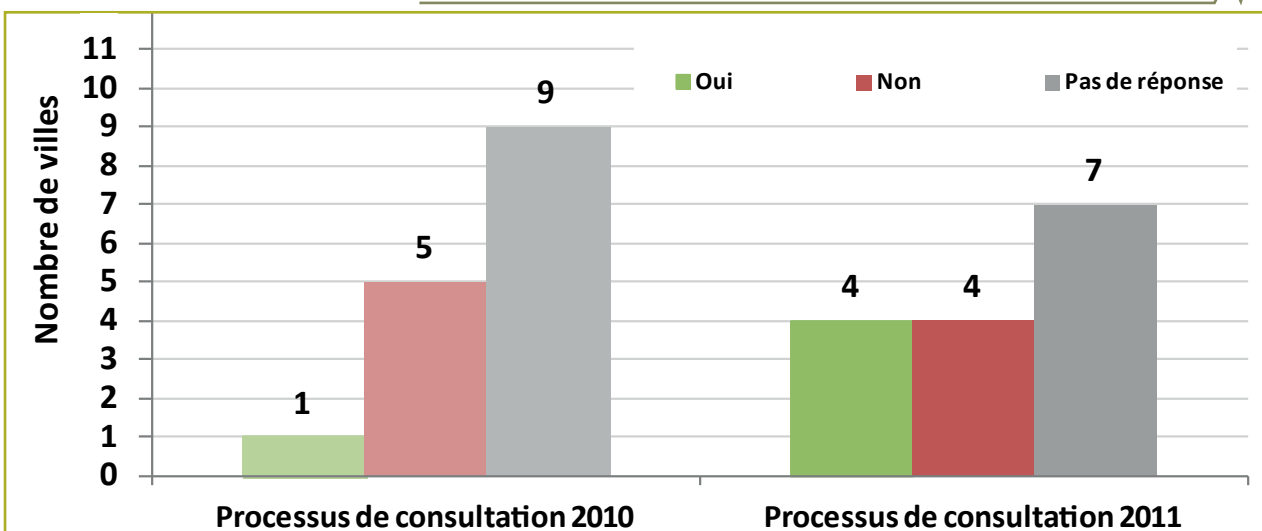
conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une influence sur l'environnement ". Cet article est depuis le 27 décembre 2012 devenu une loi (Loi n° 2012-1460) ;

- la loi Vaillant de 2002, qui rend obligatoires les conseils de quartier pour les communes de plus de 80 000 habitants ;
- les dispositions des lois Grenelle* 1 et 2 ont permis l'intégration des acteurs environnementaux dans les instances de gouvernance à cinq (État, collectivités territoriales, employeurs, organisations syndicales et associations environnementales) ;
- depuis la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, les pouvoirs publics ont la possibilité de recourir à des consultations publiques sur Internet ;
- etc.

En dehors du cadre légal, de plus en plus de communes, d'institutions publiques ou d'autres collectivités se saisissent de la démarche pour impliquer les citoyens dans les actions publiques locales (Agenda 21*, etc.).

Résultats

Les processus de consultation liés à la biodiversité en 2010 et 2011 dans les quinze communes les plus peuplées du Nord - Pas-de-Calais (source : ORB NPdC, 2013)



Ce qu'il faut en penser

À la question " *Avez-vous déjà mis en place des processus de consultation publique, formels ou informels (obligatoire ou non), ayant trait aux projets touchant la biodiversité ?* ", seules six villes ont répondu pour l'année 2010 et huit pour 2011. Le manque de données et de recul pour le moment empêche toute interprétation de l'évolution de ce phénomène.

Les actions mises en œuvre par certaines villes ont fait l'objet de consultations publiques sous différentes formes :

- l'aménagement d'un jardin pour Maubeuge ;
- la création d'un " Portrait nature : au fil des canaux " grâce à des conseils communaux et des ateliers pour Dunkerque ;
- la participation à la mise en place d'un observatoire de la biodiversité pour Lille.

À l'échelle du Nord - Pas-de-Calais, une consultation citoyenne mondiale a été déclinée, en septembre 2012, par le Conseil régional et l'Observatoire de la biodiversité en partenariat avec le *World Wild Views on Biodiversity*. Celle-ci a rassemblé 25 pays et avait pour objectif de consulter les citoyens en amont de la conférence internationale à Hyderabad (Inde) sur la diversité biologique.

En 2011, le ministère en charge de l'Environnement a lancé une consultation publique nationale sur la biodiversité. Celle-ci avait pour objectif d'interroger les citoyens sur les futures priorités de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)*. Les participants de l'enquête étaient notamment invités à proposer une à trois pistes d'actions et près de 14 000 propositions ont ainsi été formulées. Les actions proposées sont diverses et la plupart concernent des actions de sensibilisation. Les préoccupations de gouvernance ont également fait l'objet de nombreuses attentions. La Stratégie nationale pour la biodiversité, d'après les objectifs d'Aichi*, reprend d'ailleurs parmi ses objectifs la nécessité d'associer les citoyens à la réflexion collective et à la prise de décision sur des sujets de biodiversité (orientation stratégique A).

Le désintérêt des citoyens pour la politique qui se traduit par une abstention électorale toujours croissante, l'impuissance des élus face à certains phénomènes sociaux (chômage, précarité, etc.) et environnementaux (pollutions, changement climatique, etc.) incite de plus en plus d'élus locaux à engager une démarche de démocratie participative afin de revaloriser l'action politique. Néanmoins, bien que ces expériences soient positives dans l'ensemble, les retombées sont à relativiser :

- l'impression par les participants d'une absence d'influence sur les décisions. Cette impression est cependant nettement plus faible sur des enjeux très locaux ;
- une participation généralement faible, surtout en ce qui concerne les personnes les plus éloignées de la politique. Les participants sont, en effet, majoritairement des personnes déjà engagées

politiquement et associativement, ce qui, finalement oriente les débats et ne modifie pas le niveau d'intérêt des citoyens pour la politique.

La notion de " démocratie participative " recouvre, il importe de le souligner, des réalités très diverses. Tantôt elle s'apparente à un travail d'information et de consultation destiné à recueillir les avis et les suggestions des différents partenaires, avec un impact limité voire nul sur le processus de décision. Tantôt elle s'attache à impliquer étroitement les acteurs dans une démarche de co-construction de la résolution du problème ou de la décision. Plus fondamentalement, elle soulève la question des objectifs visés à travers la mise en œuvre d'une telle procédure. S'agit-il de légitimer un projet, une politique, autrement dit de favoriser son acceptabilité sociale ? De faciliter le travail d'échange et de confrontation dans la perspective de faire émerger des solutions nouvelles qui intègrent une pluralité de points de vue ?

Méthode

Résultats basés sur les réponses faites par les quinze villes les plus peuplées du Nord - Pas-de-Calais à la question :

Avez-vous déjà mis en place des processus de consultation publique formels ou informels ayant trait aux affaires touchant la biodiversité ? Si oui, combien en 2010 et 2011 ?

Le terme " ville " désigne ici les limites administratives, c'est-à-dire l'ensemble de la surface communale, et non pas uniquement le tissu urbain continu*.

En savoir plus

- Voir fiche 2012 " Évolution de la participation aux actions d'éducation sensible et citoyenne à la biodiversité "
- Voir fiche 2012 " Territoires couverts par un schéma d'aménagement du territoire incluant les enjeux liés à la biodiversité "
- Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, 2012. *Stratégie nationale pour la biodiversité 2011 - 2020*. Paris, 60 p.

Sites internet

- Arras : <http://www.arras.fr>
- Boulogne-sur-Mer : <http://www.ville-boulogne-sur-mer.fr>
- Calais : <http://www.calais.fr>
- Cambrai : <http://www.villedecambrai.com>
- Douai : <http://www.ville-douai.fr>
- Dunkerque : <http://www.ville-dunkerque.fr>
- Lens : <http://www.villedelens.fr>
- Lille : <http://www.mairie-lille.fr/cms>
- Marcq-en-Barœul : <http://www.marcq-en-baroeul.org>
- Maubeuge : <http://www.ville-maubeuge.fr/php/index.php>
- Ministère en charge de l'Environnement : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>
- Roubaix : <http://www.ville-roubaix.fr>
- Tourcoing : <http://www.tourcoing.fr>
- Valenciennes : <http://www.valenciennes.fr/fr/accueil.html>
- Villeneuve d'Ascq : <http://www.villeneuve-dascq.fr>
- Wattrelos : <http://www.ville-wattrelos.fr>
- World wild views on biodiversity : <http://biodiversity.wvviews.org>

* cf. glossaire